

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 57 [i.e. 58]

Artikel: Les élections communales vaudoises

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les élections communales vaudoises

Le renouvellement des autorités communales des 386 communes vaudoises s'est déroulé les 13 et 14 novembre. Il a été marqué par un net glissement à gauche dans quelques grandes villes, glissement moins sensible dans les petites agglomérations et inexistant dans le reste du canton.

Cette avance socialiste et communiste est généralement attribuée à des questions de politique fédérale et à l'évolution de la situation économique.

Cela est également et particulièrement dû au fait que les femmes ont presque partout (Payerne constitue une magnifique exception, bravo!) moins voté que les hommes (à Lausanne 14 200 sur 46 000 contre 16 300 homme sur 34 400) portant une responsabilité certaine. Si elles avaient voté en masse, elles qui sont, dans leur majorité, pour la stabilité et, partout, les partis bourgeois, la composition des autorités communales aurait peut-être été diffé-

rente. De toute façon on se rend compte qu'il y a encore un gros travail à accomplir pour faire comprendre aux électrices l'importance du vote.

Nous avons cherché à établir la liste aussi complète que possible des conseillères communales; certains «oubliés» sont inévitables par suite de la confusion qu'entraînent certains prénoms comme Claude, Dominique, etc. Nous remercions d'avance les personnes qui nous signaleront ces omissions.

Solidarité féminine et parti

(Suite de la page 1)

C'est perdre les élues dans un mouvement inutile. C'est galvauder des forces. C'est détourner toute une série de bonnes volontés au profit exclusif d'une cause trop nettement délimitée.

Les partis politiques ont modifié leurs structures (sinon leur esprit, pour certains d'entre eux) afin d'accueillir sans réserve les citoyennes. Ils ne font pas de différence entre l'apport politique des hommes et celui des femmes. Mais ils demandent qu'à leur tour les femmes ne fassent pas de différences non plus, qu'elles jouent le jeu démocratique selon les règles, qu'elles ne prétendent pas — désespérément — constituer un Etat dans l'Etat.

Ainsi aurons-nous passé définitivement de la revendication à la collaboration et aurons-nous abandonné cette opposition féministe stérile autant que dépassée. Ce sera favorable au bien de l'ensemble de la communauté et particulièrement, nous y insistons, à celui des femmes de cette communauté.

Jean-Pascal Delamurat
Secrétaire général du
Parti radical-démocratique vaudois

* * *

Concilier la solidarité féminine et l'appartenance à un parti politique ne devrait pas représenter, pour une femme, un dilemme cornélien. En effet, l'on peut différer d'opinion quant à la notion et la définition de la solidarité féminine. Certains mettent l'accent sur l'élément sentimental, d'autres sur l'élément social, économique ou autre encore. De toute façon, cette solidarité féminine qui devrait inciter à l'union des femmes ou tout au moins à une unité de vue, s'insère dans un cadre politique, par conséquent relatif et subjectif.

La solidarité féminine sera effectivement différente selon l'éthique de la femme prise individuellement et selon le système politique dont elle a fait son idéal.

Il ne fait pas de doute qu'une solidarité féminine est un élément de base du mouvement féministe qui tend à la promotion de la femme et à l'octroi des droits civiques. Mais, dès l'instant où la femme a obtenu ces droits civiques, elle fait de la politique. Dans un parlement, elle oriente ses décisions selon son optique politique. Lorsque le problème posé peut engager l'avenir de la femme ou améliorer sa condition, la femme députée se prononce naturellement en faveur de cette amélioration, mais conformément aux tendances politiques qui sont les siennes.

Cela ne signifie donc pas qu'une solidarité féminine implique une position identique de la part d'une femme socialiste et libérale, par exemple. Au contraire, ces positions seront souvent divergentes; parfois elles pourront se recouvrir. La solidarité féminine peut être une et diverse selon l'option politique de chaque femme.

Maintenant que les femmes ont obtenu, dans le canton de Neuchâtel, les droits civiques que les hommes leur ont trop longtemps refusés, elles s'insèrent dans les données politiques de ce canton. Elles jouent le jeu politique. Elles ne sauraient prendre des décisions ou soutenir des personnes qui sont à l'opposé de l'idéal qu'elles défendent, même si le statut de la femme est en jeu. Sinon on en arriverait — sous prétexte de solidarité féminine — à demander à une femme de contribuer à l'avènement d'un système politique de gauche ou vice-versa.

Tous les reproches que l'on pourra faire, sous le couvert de la solidarité féminine, à des femmes engagées politiquement, resteront donc du domaine de l'illusion ou de la propagande.

Fred Wyss

District de LAUSANNE

Pully
de Dardel Isabelle
Koch Eugénie
Schlegel Ruth
Troger José-Elvire
Trépey-Lavanchy Marie-Louise
Stucki Anne-Marie
Friedrich Henriette

Epalinges

Regamey Jeanne
Blanc Scyllia
Péclard Alice

Renens

Pinget Georgette
Givel Lucile
Doy Violette
Gohl Ghislaine
Theintz Adrienne

Prilly

Noverraz Renée
Perrin Micheline

Cheseaux

Emery Claudine

Crissier

Daenzler Louise
Guignat Georgette
Parisod Irma
Baeriswil Pierrette
Bettex Nelly
Theintz Marie-Thérèse
Stauffer Juliette
Christen Yvonne

Lausanne

Muret Charlotte
Stauffer Antoinette
Verazzi Odette
Barbezat Renée
Cornaz Suzanne
Dutoit Annie
Dufour Marie
Mermoud Gisèle
Staehein Marie-Louise
Rindlisbacher Charlotte
Picot Madeleine
Cardis-Cardis Madeleine
Chapallaz Adrienne
Marguerat Jeannine
Aquet Isabelle

District de MOUDON

Lucens

Hausmann Hélène

Moudon

Baudraz Lily
Gavillet Sarah
Goin Jeanne
Pittet-Vago Simone

District de MORGES

Bussigny

Bochud Maria

Chavannes-près-Renens

Dizerens Elise
Girardet Nelly
Muller Marie

Ecublens

Kuffer Nelly
Reichlé Jenny
Mellana Rachel
Genevaz Berthe
Fries Julie

Saint-Prex

Cornaz Jacqueline
Pfeuti Madeleine

Saint-Sulpice

Duely Jeanne
Favey Claudine

Morges

Bräutigam Madeleine
Dubuis Henriette
Guignard Micheline
Salina Marie-Jacques

Preverenges

Perrin Annette
Morax Lucille
Maibach Ida
Delarageaz Madeleine

Lonay

Génier Michèle
Brocard Lucy

Saint-Prex

Cornaz Jacqueline
Pfeuti Madeleine

District d'ORBE

Ballaignes

Conod Antoinette
Leresche Fernande
Magnenet Yvette

Vaulion

Vauthier Eléonore
Ludi Edith

Baumes

Trezzini Lisette
Deriaz Marthe

Orbe

Vautier Liliane
Cachemaille Gilberte
Richon Madeleine
Gemion Odile
Gaillard Odette

Vallorbe

Maillefer Madeleine
Jaillet-Zosso Héléne

District de NYON

Coppet

Pouly Marthe

Nyon

Ferla Marguerite
Savary-Juillerat Simone
Reymond Georgette
Meylan Rosine
Eihanz-Damond Gabrielle
Kammacher Marie
Gloor Micheline
Forel Madeleine
Frautschi Claudine
Wuichet Blanche
Maget Irma

Commugny

Chatelain Nina
Coindet Marguerite

Founex

Nerfin Paulette

Gingins

Fritsch-Chabloy Marianne

Gland

Bourquin Lucienne

Begnins

Hausser Suzanne

District d'YVERDON

Yverdon

Perrét Françoise
Gonnet Marguerite
Lambelet Odile
Verdan Isabelle
Martin Antoinette

Yvonand

Meïge Gabrielle
Huber Isabelle
Potterat Evelyne

District de ROLLE

Gilly

Pernet Paulette

Mont-sur-Rolle

Despouds Denise
Badan Nelly

PAYS-D'ENHAUT

Château-d'Œx

Jaccard Marguerite
Henchoz Lina
Bach Eliane
Karlen Marie
Henchoz Juliette
Gattoillat Line

Rossinière

Henchoz Marguerite

District de PAYERNE

Granges

Clot-Mermoud Anne-Marie
Rothlisberger Marie-Louise

Grandcour

Rossat Marguerite
Monney Véréna

Payerne

Ruegg Antoinette
Monney Véréna

District de VEVEY

Vevey

Caregn Juliette
Martin Mme
Sermier Paulette

Blonay

Herzen Marie
Dubuis Jacqueline

Chardonne

Amstein Yvette
Barbey Raymonde

Montreux

Clerc Simone
Dufour Pauline
Ferrier Josette
Morel-Vernier Jacqueline
Blanc-Pache Madeleine
Reybaz Jeanne-Marie
Cosandey Marie-Louise
Mermod Irène

District de GRANDSON

Grandson

Chevalier Héléne
Tharin Evelyne
Groux Germaine
Maire Pierrette
Payot Nelly

Sainte-Croix

Glauser Yvonne
Murdler Louise
Bornand Héléne
Guignard Jacqueline
Thorrens-Klein Georgette

District de COSSONAY

Cossonay

Schumacher, Madeleine

Penthalaz

Plafer Flossette
Buzilowski Lise

Penthaz

Mouquin Ida

District d'ECHALLENS

Essertines-sur-Yverdon

Ducret Alida

District de GRANDSON

Bullet

Paillard Huguette

Concise

Parloviitch Madeleine
Brundler Arlette

District d'AIGLE

Aigle

Berdoz Suzanne
Perréaz Madeleine
Baumann Alice
Corniolet Charlotte
Jaggi Simone

Bex

Rochat Olga
Mariétaz Suzanne
Ruegger-Laurent Josiane
Bielman Maryelle
Jaquier Marguerite

Ollon

Bolay Madeleine
Kalbfuss Alice
Daven Héléne
Amiguet Suzanne

Leysin

Rollier Anne-Marie
Bonifas Elsa
Brand Suzanne

Ormont-Dessus

Mottier-Ambresin Hannah

District de LAVAUX

Yvorne

Durussel Juliette
Juvet Lily
Fonjallaz Aimée

Forel

Emery Marceline
Gilliéron Françoise

Le Conseil de l'Europe et nous

(Suite de la page 1)

«... cation de notre Constitution concernant des éléments aussi importants de la structure de notre pays ne saurait se faire par la signature d'une convention internationale. On ne se rend pas compte à l'étranger combien notre démocratie directe est lourde à remuer en ces matières. » M. Wahlen a dit devant les Chambres fédérales qu'il est certain que le sens de l'équité incitera les électeurs, d'abord dans les cantons, puis dans tout le pays à ne plus priver les femmes de leurs droits politiques complets.

Revenant au Conseil de l'Europe, l'orateur remarque que, maintenant que le souvenir de la guerre s'éloigne de nous, le désir d'unité de l'Europe s'affaiblit de nouveau et que certains excès de nationalisme se font jour. Il est du devoir de la Suisse, qui a construit son unité au cours des siècles, de collaborer à celle, indispensable, de l'Europe.

* * *

L'importance du Conseil de l'Europe pour les femmes

Bien que le sujet du suffrage féminin soit tabou ce jour-là — une fois n'est pas coutume — Mme Marguerite Jadot, sénateur, directeur du CECIF (Centre européen du conseil international des femmes), ne peut s'empêcher de commencer par parler des droits de l'homme et elle s'adresse aux quelques messieurs présents en insistant sur le fait que ce n'est que justice que les femmes disposent des droits civiques. « La Suisse se prive dans le domaine politique de beaucoup de collaborations précieuses. »

(Suite et fin au prochain numéro)



Ecole pédagogique privée

FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

FORMATION

de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

PREPARATION

au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

Ty-Phoo TEA

DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENEVE
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAITRISE FÉDÉRALE